

Vendredi, 23 Octobre 1829.

La réponse d'un Citoyen à M. Rodriguez paraîtra Lundi ou Mardi prochain.

Dans un article éditorial publié dans l'Argus du 20, l'éditeur après avoir donné l'extrait d'une gazette de Pensacola, relativement à l'arrestation de Jean Guérin, pense que la déclaration qu'il a faite doit être démentie par les personnes qui s'y trouvent impliquées...

Nouvelles du Mexique. Nouvelle-Orléans, 23 Octobre. Les goëlettes Cahawa et Correo, arrivées hier de Tampico, n'ont apporté de ce port que des nouvelles tristesses. La ditte des vivres y était telle, qu'elle faisait naître de vives alarmes sur le sort des troupes stationnées dans les environs...

INTERIEUR. Le Journal of Commerce (N. Y.) du 29 Septembre, dit: Le John Bull, du 23 Août, parle d'une lettre de Mexico, qui dit que le ministre américain près cette république a offert, de la part des Etats Unis, de prêter au gouvernement une somme de 10 à 12 millions de dollars...

EXTERIEUR. ANTIILLES. Le traité entre la France et Haïti a été enfin ratifié; il contient une entière reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, et établit sur une base de parfaite réciprocité les relations commerciales des deux pays.

France. Paris, 18 Aout. M. le Dauphin a demandé, dit on, à M. de Bourmont, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

yalistes que sa bouche n'a jamais prononcés et que son cœur désavoue, il nous est bien permis de citer la parole sublime, la parole vraiment royale par laquelle Charles X a repoussé les odieux et lâches conseils qui tendaient à lui persuader que la monarchie ne pouvait plus exister que sous le bon plaisir de la révolution.

Paris, 14 Aout. Tocas. M. de Labourdonnaye a dit hier à 4 heures que M. B. Belleme consentait à rester préfet. M. de Labourdonnaye en a menti; hier, à six heures, M. Belleme a annoncé qu'il se retirait. M. de Labourdonnaye, hier à 4 heures, annonçait qu'on ne s'occupait point avant vingt jours de faire des procès à la presse. M. de Labourdonnaye en a menti; hier, à huit heures, une assignation a été donnée à M. Bertin aîné, propriétaire directeur du Journal des Débats. Il est cité à comparaître le mercredi, 19 août, devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'outrages à la personne du Roi. M. Bertin aîné est celui qui a subi deux années de détention au Temple et qui a été déporté à l'île d'Elbe, pour avoir tenté de ramener les Bourbons en France, un peu avant l'époque où M. de Labourdonnaye faisait frapper des médailles à l'effigie de Napoléon.

Injonction avait été faite à M. le procureur du Roi de faire saisir et de déférer à la justice le numéro du Figaro du 20 août. Au moment où l'exploit d'assignation était dressé, où la saisie allait s'effectuer, ordre du ministère a été subitement donné d'ajourner cette mesure. M. de Polignac affirmait ces jours derniers qu'il n'avait pas un instant songé à la censure. M. de Polignac en a menti; à moins de retour, la censure est décidée pour dimanche ou lundi, et le régime des ordonnances, fondé sur une interprétation jacobine et criminelle de l'article 14 de la Charte, commencera pour la France. Le régime des ordonnances n'existe pas et n'existera jamais pour nous, qui ne reconnaissons que le régime des lois et qui n'admettons pas même l'ancien régime. Les tribunaux, les cours royales sont là; nous leur répondons avec orgueil de notre défiance si la censure est rétablie; nous le disons hautement, nous nous inscrivons les premiers d'avance, nous prétendons continuer à vivre en dépit de monsieur de Polignac, ou l'honorable soldat qui préside à la guerre avec des souverains qui datent de Waterloo.

Paris, 16 Aout. "Malheureuse France! malheureux roi!" Ce mot échappé au cœur d'un honnête homme, expression énergique de la pensée d'un homme de talent, était hier répété à voix basse parmi les spectateurs au moment où le roi passait. Que n'a-t-il interrompu un moment le silence religieux de la cérémonie! Que n'a-t-il dominé le bruit des pas des chevaux, et le roulement des voitures qui seuls se faisaient entendre sur le chemin du cortège! Le roi aurait connu la pensée de ce peuple qu'une curiosité inquiète, mêlée d'un tendre intérêt, appelait encore sur ses pas, avide de savoir si ses traits ne réfléchissaient pas quelque chose des sentiments pénibles qui devaient l'agiter. Déjà de courageuses remontrances, d'énergiques refus, de nombreuses retraites avaient pu avertir Charles X qu'on l'avait indignement trompé, en osant lui promettre que l'appui des deux chambres serait assuré à ses nouveaux conseillers. Ce cri d'alarme hautement prononcé: "Malheureuse France! malheureux roi!" eût achevé de le convaincre. Ce mot dans lequel un journaliste a su renfermer l'expression d'un sentiment général, n'est pas parvenu à l'oreille du roi; mais le roi sait entendre le silence du peuple.

Paris, 14 Aout. Le Journal des Débats est assigné en police correctionnelle pour le 19 de ce mois. Voici dans quels termes il annonce cette poursuite: "Nous sommes prevenus, aux termes de l'assignation, de nous être, par la publication du n.º du journal du 10 août 1829, et spécialement par celle de l'article qui commence par les mots: 'Ainsi le Voile,' et finit par ceux-ci: 'Malheureuse France! malheureux roi!' rendus coupables: 1º d'offenses envers la personne du Roi; 2º d'attaques contre la dignité royale et contre l'autorité constitutionnelle du Roi, délits prévus par la loi."

Paris, 15 Aout. Aujourd'hui, des bruits de bravades ont circulé! On répétait des conversations où se trouvaient les expressions suivantes: "Je vous défends de faire imprimer un seul mot dans le Moniteur." "La force du pouvoir doit être respectée; elle prévaut." "Si les cours royales nous abandonnent, nous avons le moyen de les remplacer." "La censure, quoique illégale, nous protégera." "Vous avez eu confiance, et au besoin vous pouvez compter sur ma force." Si tout cela avait été pris à la lettre, le

Il est très-pasillé que nous n'avons pas été oubliés par Mrs du parquet. Aux termes d'une assignation que nous recevons à heure presque indue, nous sommes cités à comparaître le vendredi, 21 août prochain, devant la sixième chambre, comme prevenus de nous être rendus coupables 1º d'offense envers la personne du Roi; 2º d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du Roi, lesquels délits résultent simultanément de la publication de l'ensemble du numéro du 9 août, entouré de bandes noires, et plus particulièrement du passage en tête de la seconde colonne de la première page commençant par ces mots: "Au lieu d'illumination", et finissant par ceux-ci: "tendres en noir"; et du passage de la dernière colonne, commençant par ces mots: "Monsieur Roux,"

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

La Compagnie s'assemblera Dimanche prochain 25 Octobre, à 7 heures du matin au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme bleu et pantalon blanc. Par ordre LUCAS, Serg. Maj. N. B. Ceux qui n'ont pas de sacs pourront s'en procurer chez le sergent-major.

M. de Montbel et Mangin ont aujourd'hui prêté serment entre les mains du Roi. On assure que M. de Rigny, après l'audience dans laquelle il a déclaré respectueusement au Roi qu'il ne pouvait accepter le portefeuille de la marine, a ajouté en se retirant qu'il croyait donner à S. M. un témoignage de son dévouement, en lui faisant connaître que le principal motif de son refus était la présence de MM. de la Bourdonnaye et de Bourmont dans le conseil.

Paris, 15 Aout. M. de Bourmont avait fait offrir à M. Victor Hugo une pension de 6,000 fr. pour le dédommager du refus de laisser représenter Marion-Desormes. M. V. Hugo a refusé.

M. Louis de Saint-Aignan, député de la Loire-Inférieure, avait résolu de donner sa démission par des motifs de santé. Mais, dit l'Ami de la Charte, le Moniteur du 8 Aout a fait faire toutes les considérations. M. de Saint-Aignan reste député.

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Paris, 15 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Il est très-pasillé que nous n'avons pas été oubliés par Mrs du parquet. Aux termes d'une assignation que nous recevons à heure presque indue, nous sommes cités à comparaître le vendredi, 21 août prochain, devant la sixième chambre, comme prevenus de nous être rendus coupables 1º d'offense envers la personne du Roi; 2º d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du Roi, lesquels délits résultent simultanément de la publication de l'ensemble du numéro du 9 août, entouré de bandes noires, et plus particulièrement du passage en tête de la seconde colonne de la première page commençant par ces mots: "Au lieu d'illumination", et finissant par ceux-ci: "tendres en noir"; et du passage de la dernière colonne, commençant par ces mots: "Monsieur Roux,"

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

La Compagnie s'assemblera Dimanche prochain 25 Octobre, à 7 heures du matin au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme bleu et pantalon blanc. Par ordre LUCAS, Serg. Maj. N. B. Ceux qui n'ont pas de sacs pourront s'en procurer chez le sergent-major.

M. de Montbel et Mangin ont aujourd'hui prêté serment entre les mains du Roi. On assure que M. de Rigny, après l'audience dans laquelle il a déclaré respectueusement au Roi qu'il ne pouvait accepter le portefeuille de la marine, a ajouté en se retirant qu'il croyait donner à S. M. un témoignage de son dévouement, en lui faisant connaître que le principal motif de son refus était la présence de MM. de la Bourdonnaye et de Bourmont dans le conseil.

Paris, 15 Aout. M. de Bourmont avait fait offrir à M. Victor Hugo une pension de 6,000 fr. pour le dédommager du refus de laisser représenter Marion-Desormes. M. V. Hugo a refusé.

M. Louis de Saint-Aignan, député de la Loire-Inférieure, avait résolu de donner sa démission par des motifs de santé. Mais, dit l'Ami de la Charte, le Moniteur du 8 Aout a fait faire toutes les considérations. M. de Saint-Aignan reste député.

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Paris, 15 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Paris, 14 Aout. M. de Bourmont a demandé, dit on, à M. le Dauphin, sa démission. On lit aujourd'hui dans la Gazette: Lorsque les journaux jacobins présentent au plus loyal des princes des mois anti-re-

Ventes à l'encan. PAR J. T. BAUDUC. MERCREDI 28 Octobre, à son encan, il sera vendu à 10 heures, Un joli assortiment de superbe DRAP Français et de Casimir; aussi, 15 douzaines Mouches Françaises—pour clore une facture. Conditions au moment de la vente. 23 oct.

Ventes à l'encan. PAR J. T. BAUDUC. Il sera vendu Vendredi 23 Octobre, à son encan, à 10 heures, 50 balles Draps de fil et laine, très fort, pour esclaves. Payable à 4 et 6 mois de créant. 15 octobre

Ventes à l'encan. L'ÉCOLE DE LA LOUISIANE. PAROISSA ST. CHARLES.—Comté des All. Le 20 du mois de Novembre prochain, à 9 heures du matin, il sera vendu publiquement et à l'enchère, par le juge-commissaire, pour cette paroisse, sur l'habitation de M. Honoré Zélie, à la requête de M. Michel Tritoux, les objets suivants, sa propriété: savoir: 1º. Une habitation de 10 arpens et 1/2, demi plus ou moins de face, sur 3 arpens de profondeur, ou à peu près, et formant à cette distance, située en cette paroisse sur le bord-ouest du bayou, à environ 10 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, formée dans sa partie supérieure, par la propriété de M. Honoré Zélie, et dans sa partie inférieure par celle appartenant à Mme. veuve Tritoux qui est enclavé dans ladite habitation, entourant un demi arpent de face sur moins d'un arpent de profondeur; et dans la partie inférieure par la propriété de M. Paul Tritoux; sur laquelle habitation M. Michel Tritoux, se réserve un terrain entouré et les bâtiments qui sont dessus, situé à la borne inférieure, ayant un demi arpent de face sur un arpent et demi de profondeur.

2º. Environ 12 arpens de cannes plantées, 3º. Neuf Chevaux (2 anglais et 7 créoles), 4 paires de Bœuf à 30 traits, 5º. De 25 à 30 Moutons, 6º. Quelques Vaches et autres bêtes à cornes, 7º. Tous les Instrumens Aratoires qui dépendent de l'habitation, 8º. 260 barils de Maïs, 8º. 19 Esclaves des deux sexes (7 hommes, 6 femmes et 8 enfants) âgés de 1 jusqu'à 12 ans.

CONDITIONS. Les objets de nature mobilière seront payés comptant, depuis une jusqu'à \$100; et depuis cette somme et au-dessus en tout Avril de l'année 1830. L'habitation et les esclaves seront payés comme suit: savoir: les deux cinquièmes du prix en tout Avril 1831, trois huitièmes en tout Avril 1831 et les autres trois huitièmes en tout Avril 1832. Les acquéreurs fourniront leur billets endossés à la satisfaction du vendeur; et l'habitation et les esclaves resteront hors potagés jusqu'au parfait paiement. J. M. MOREL GUIRAMAND, Juge.

Vente par le Marshal. EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bernard, juge-commissaire, j'exposerai en vente, le vendredi 23 Octobre prochain, à midi, au café de Hewlett, en concurrence des mes Srs. Louis et Chartrier, un certain LOT DE TERRE, situé rue des Marais, entre Srs. Philippe et Ursulines, mesurant 26 pièces de face, sur 110 pieds de profondeur, avec 14 esclaves qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une petite galerie, saisi à la poursuite de Babcock et Gardner. L. DAUNOY—Marshal. 6 oct.

Vente par le Marshal. EN vertu de 2 writs de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. G. Prévai, juge-commissaire, j'exposerai en vente, le mardi 26 Octobre à midi, au café de Hewlett, un cheval gris, une charrète et ses harnois saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 15 oct.

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prévai, juge-commissaire, j'exposerai en vente, le mardi 26 Octobre, au bureau du Marshal, rue St. Anne, à 4 heures, 1 Bureau, 1 Tambour, 6 Chaises et des Miroirs, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY—Marshal. 22 oct.

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge-commissaire, j'exposerai en vente, le samedi 24 Octobre, au Café de la Nouvelle-Bourse, à midi, un cheval baie, de 4 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 17 oct.

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prévai, juge-commissaire, j'exposerai en vente, au Principal, Jeudi 22 courant, à 4 heures, deux Armoires, 12 Chaises, 1 table, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY—Marshal. 13 oct.

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prévai, juge-commissaire, j'exposerai en vente, le mardi 26 Octobre, au Café de la Bourse, à midi, une Montre en or, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 17 oct.

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge-commissaire, j'exposerai en vente, le mardi 26 Octobre, au Café de la Bourse, à midi, une Montre en or, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 17 oct.